

Enquêtes par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)

2006/0084(COD) - 03/07/2013 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a approuvé, en deuxième lecture de la procédure législative ordinaire, la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (CE) n° 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (Euratom) n° 1074/1999 du Conseil.

Le Parlement a également approuvé la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission annexée à la résolution législative aux termes de laquelle chaque fois que le Parlement européen, le Conseil et la Commission nomment de nouveaux membres du nouveau comité de surveillance, il conviendrait qu'ils nomment également les membres qui entreront en fonction lors du remplacement partiel suivant.